Dérogation pour non-finançabilité académique

❌ Vous êtes non finançable académiquement ?

Vous devez **introduire une demande de dérogation** pour pouvoir vous inscrire.

✅ Étapes à suivre :

1️⃣ Composition de votre demande de dérogation

- *Un recto-verso de votre pièce d'identité*
- *Une lettre de motivation dûment signée et avec coordonnées complètes + e-mail.*
- *Votre passé académique (relevés de notes pour chaque année académiques)*
- *Tout documents probants qui permettrait détailler votre situation*

2️⃣ Introduction de votre demande de dérogation

- Votre demande doit être adressée et introduite auprès du Directeur du département par courrier postal ou par mail:

Monsieur Arnaud TINLOT,
Directeur du Département des Sciences de la Motricité
Avenue Charles Schaller 91 - 1160 Bruxelles
atinlot@he2b.be

3️⃣ Suite de la demande

- Réponse négative → celle-ci ne peut être contestée et qu'aucun recours n'est possible dans ce cas, car il s'agit d'une faveur que l'établissement est libre d'accorder ou non.

- Réponse positive → selon votre situation :
 - **Nouvel établissement** → introduire votre dossier d'inscription avec les documents requis sur la plateforme de pré-admission en cliquant sur : Je m'inscris
 - **Réinscription** → suivre la procédure sur Moodle